La gestion de crise et post-crise



Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mise en place d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)



La gestion post-crise



Aide au nettoyage



Mise à disposition informatique et téléphonique



Assurances



Electricité : consignes de sécurité



Administrations



Aide au transport pour les sinistrés



Logistique des dons



Vous êtes volontaire? Rejoignez la RCSC!



Réserve Communale de Sécurité Civile Fiche d'engagement du volontaire



Mr ou Mme : Prénom :
Date de naissance :
Adresse:
Téléphone personnel fixe :
Portable : email :
Dispositions particulières (qualités, connaissances, compétences susceptibles d'être mises à profit
en phase active d'intervention de la réserve):



Réserve Communale de Sécurité Civile Règlement intérieur



PREAMBULE

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite et l'organisation des secours sont de la responsabilité des services publics qui en ont la mission, et notamment les services d'incendie et de secours. Le maire reste cependant responsable dans sa commune de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées. Il est assisté par les membres du conseil municipal et il mobilise le personnel communal dans le cadre de la mise en œuvre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Il n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément.

C'est l'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

ARTICLE 1er - OBJET DE LA RÉSERVE

La Réserve Communale de Sécurité Civile de la Commune Saint Bauzille de Montmel (ci-après dénommée la